



QUESTIONNAIRE POUR LE VERSEMENT DE L'AIDE PREMIERE INSTALLATION*

Le nouvel installé ...

- ✓ Nom et Prénom du **NOUVEL INSTALLE** :
- ✓ Date d'installation :
- ✓ Votre vétérinaire sanitaire :

Votre activité ...

1/ S'agit-il de votre première installation OUI NON

2/ S'agit-il d'une installation :

Seul OUI NON

Ou En société OUI NON

Si vous avez répondu « **OUI** » à la Question 1/, merci de nous transmettre les éléments suivants :

- ⇒ VOTRE RIB
- ⇒ LES STATUTS DE L'EXPLOITATION (Si société) – Uniquement les pages concernant les Parts Sociales

ATTENTION : Tout dossier incomplet ne sera pas traité

*** L'aide Première installation, qu'est ce que c'est ?**

Le GDS offre le montant de la cotisation aux éleveurs la 1^{ère} année de leur installation (3.30€ pour les bovins 2.90€ pour les taurillons et 1.87€ pour les Veaux de boucherie)

A hauteur de leur quote part dans la société.

Pour en bénéficier, l'éleveur s'engage à une adhésion d'au moins 5 années au GDS 72